



# CHARTRE DES VALEURS NIEDAX GROUP CODE DE CONDUITE (VERSION 2.0)

## PRINCIPES ET LIGNES DIRECTRICES DES ENTREPRISES DE NIEDAX GROUP POUR UN MANAGEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE

### PREAMBULE

NIEDAX GROUP, constitué d'entreprises renommées et juridiquement autonomes, compte parmi les principaux fabricants mondiaux dans le domaine de l'installation électrique et des systèmes de support de câbles.

Au vu des enjeux et défis de la globalisation, l'objectif des entreprises de NIEDAX GROUP est de continuer à se développer par une croissance interne et externe et ainsi d'assurer la position de leader mondial dans le domaine des systèmes de support de câbles métalliques.

Etant entendu qu'un comportement partenarial, éthique et conforme à la législation en vigueur mènera au succès escompté, les entreprises de NIEDAX GROUP assument leur pleine responsabilité vis à vis de la communauté civile (désignée le plus souvent comme 'CSR'\* à l'échelle internationale), quel que soit l'endroit où elles exercent leurs activités économiques, et ce, en s'appuyant sur le 'Code de conduite du ZVEI concernant la responsabilité sociale'<sup>1</sup>.

La présente 'Charte des valeurs de NIEDAX GROUP' (désignée ci-après 'Charte des valeurs') indique ce que cela signifie notamment en termes de conditions de travail, d'impact social et environnemental, mais aussi de transparence, de collaboration basée sur la confiance et de dialogue. Le contenu de cette Charte, pensé pour les entreprises de NIEDAX GROUP et adapté à chacune d'elles, est le reflet des valeurs fondamentales et communes du Groupe NIEDAX, tel que défini dans la vision et la mission.

---

<sup>1</sup> État: 2008



## **1 PRINCIPES DE BASE AYANT TRAIT A UN MANAGEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE**

La présente Charte des valeurs repose sur des principes de base communs ayant trait au management socialement responsable. L'entreprise signataire devra tenir compte des conséquences économiques, technologiques, sociales et écologiques des décisions prises et veiller à l'équilibre des intérêts en jeu.

L'entreprise signataire contribue, dans ses sites respectifs et dans le cadre des possibilités de chacun, au bien-être et au développement durable de la communauté. Il convient en outre de tenir compte des valeurs et des principes éthiques, notamment de l'intégrité, de la droiture et du respect de la dignité humaine.

## **2 DOMAINE D'APPLICATION**

La présente Charte des valeurs s'applique dans le monde entier à tous les sites et filiales de l'entreprise signataire.

## **3 POINTS CLES POUR UN MANAGEMENT RESPONSABLE**

Les valeurs et les principes désignés ci-après doivent être observés et respectés durablement.

### **3.1 Respect de loi**

L'entreprise signataire respecte les lois et les réglementations conformément au droit des pays dans lesquels elle exerce son activité. Dans les pays dont le cadre institutionnel se révèle être faible, l'entreprise devra déterminer dans quelle mesure les pratiques du pays d'origine sont susceptibles d'être appliquées pour optimiser le management.

### **3.2 Intégrité et principes de la gestion d'entreprise**

Dans son action, l'entreprise signataire tient compte des valeurs et des principes éthiques, notamment de l'intégrité, de la droiture, du respect de la dignité humaine, de la franchise et de la lutte contre toute discrimination basée sur la religion, les convictions, le genre et l'origine ethnique.

L'entreprise signataire rejette la corruption et la fraude sous toutes ses formes. Elle s'efforce de promouvoir de manière appropriée la transparence, un comportement commercial intègre ainsi qu'une gestion responsable de l'entreprise.

L'entreprise signataire applique des pratiques commerciales reconnues et juridiquement irréprochables dans le respect des règles de concurrence. Dans le cadre de la concurrence, il s'agit d'opter pour un comportement professionnel et un travail de qualité. Il convient d'entretenir des relations de partenariat et de confiance avec les autorités de surveillance.

### **3.3 Intérêts du consommateur**

Si les intérêts du consommateur sont concernés, l'entreprise signataire se conformera aux règles de protection du consommateur et aux pratiques adéquates en matière de vente, de marketing et d'information. Les groupes de personnes particulièrement vulnérables (par ex. enfants et adolescents) font l'objet d'une attention particulière.

### **3.4 Communication**

L'entreprise signataire, ouverte à tout dialogue, informe employés, clients, fournisseurs et autres groupes d'intérêt et parties prenantes sur les exigences de la présente Charte des valeurs et son application. Tous les documents et dossiers sont établis dans le respect des règles, ne sont ni modifiés, ni détruits de façon illicite et sont conservés comme il convient. Les secrets d'entreprise et les informations commerciales concernant des tiers seront traités avec le plus grand soin et la plus grande confidentialité.

### **3.5 Droit de l'homme**

L'entreprise signataire s'engage à promouvoir les droits de l'homme et porte une attention particulière aux aspects suivants:

#### **3.5.1 Vie privée**

Protéger la vie privée.

#### **3.5.2 Santé et sécurité**

Préserver la santé, assurer la sécurité au travail, et tout particulièrement garantir un environnement de travail sûr et sain, afin d'éviter tout accident du travail.

#### **3.5.3 Harcèlement**

Protéger les employés contre les châtiments corporels et contre le harcèlement ou l'abus physique, sexuel, psychique ou verbal.

#### **3.5.4 Liberté d'expression**

Défendre et garantir le droit à la liberté d'opinion et d'expression.

### **3.6 Conditions de travail**

L'entreprise signataire respecte les normes fondamentales du travail, à savoir :

#### **3.6.1 Travail des enfants**

L'interdiction du travail des enfants, c'est-à-dire l'emploi de personnes âgées de moins de 15 ans, pour autant que la législation locale ne définisse pas de limites d'âge plus élevées et qu'aucune exception ne soit admise.

#### **3.6.2 Travail forcé**

L'interdiction du travail forcé sous quelque forme que ce soit.

#### **3.6.3 Rémunération**

Le respect des normes du travail en matière de rémunération, notamment concernant le niveau de rémunération, conformément aux lois et aux dispositions en vigueur.



### 3.6.4 Droits de travailleurs

Le respect pour les travailleurs du droit à la liberté syndicale et d'association, du droit d'organisation et de négociation collective, dans la mesure où ceci est juridiquement possible dans les pays concernés.

### 3.6.5 Interdiction de toute discrimination

Egalité de traitement de tous les salariés.

### 3.7 Temps de travail

L'entreprise signataire respecte les normes de travail concernant le temps de travail maximal autorisé.

### 3.8 Protection de l'environnement

L'entreprise signataire respecte les mesures relatives au respect de l'environnement en vigueur dans ses différents sites. Elle agit dans tous ses sites en pleine conscience des problèmes d'environnement. En outre l'entreprise traite les ressources naturelles de manière responsable.

### 3.9 Engagement citoyen

L'entreprise signataire contribue au développement social et économique du pays ou de la région dans laquelle elle exerce ses activités et soutient les activités bénévoles exercées dans ce domaine par ses employés.

## 4 MISE EN ŒUVRE ET APPLICATION

L'entreprise signataire entreprend dans la mesure du possible, tout effort susceptible de permettre la mise en œuvre permanente des principes et des valeurs de ladite Charte.

À leur demande et sur une base de réciprocité, les partenaires contractants peuvent obtenir des informations sur les mesures principales. Leur respect de la part de l'entreprise doit apparaître en toute visibilité aux partenaires contractuels, étant entendu que ceci exclut, bien évidemment, la transmission de secrets industriels, ou d'information à protéger en matière de concurrence.

Linz sur le Rhin, le 12 mai 2020

Pour les entreprises de NIEDAX GROUP :

Bruno Reufels

*Président Directeur Général*

Alexander Horn

*Directeur Général Technique*



## **Obligation de se conformer aux principes et lignes directrices décrits dans la Charte des valeurs de NIEDAX GROUP**

Nom de l'entreprise: \_\_\_\_\_  
(Entreprise)

Je, soussigné(e) \_\_\_\_\_  
(Nom, Prénom)

Confirme en ma qualité de \_\_\_\_\_  
(Fonction dans l'entreprise)

et comme représentant(e) de l'entreprise \_\_\_\_\_  
(Entreprise et Raison sociale)

ayant pour adresse professionnelle officielle \_\_\_\_\_  
(Rue)

\_\_\_\_\_  
(Code postal, Ville)

\_\_\_\_\_  
(Pays)

avoir pris connaissance du document « Charte des valeurs NIEDAX GROUP - Code de Conduite - Obligation de respect des principes et lignes directrices », version 2.0, et m'engage à respecter toutes les dispositions s'y afférent.

\_\_\_\_\_  
(Pays, Ville) le, \_\_\_\_\_  
(Date)

Tampon de l'entreprise: \_\_\_\_\_  
(Signature)